

2024 DVD 35 Contrat d'occupation du domaine public relatif à la station-service sise 18 à 22 avenue de la Porte de Chatillon à Paris (14^e) - Avenant n°1

PROJET DE DELIBERATION

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil de Paris en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 (2015 DVD 195), la Maire de Paris a été autorisée à signer avec la Société TotalEnergie Marketing France un contrat d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de la station-service située 18-22 avenue de la Porte de Chatillon à Paris 14^{ème}, pour une durée de 8 ans et qui expire au 27 avril 2024.

En application de l'article L. 2122-1-2 du code général de la propriété des personnes publiques, la Ville de Paris peut prolonger une autorisation d'occupation du domaine public existante lorsqu'elle est nécessaire au dénouement, dans des conditions acceptables, notamment d'un point de vue économique, des relations entre l'occupant et l'autorité compétente. Sur le fondement de ces dispositions, la Ville de Paris souhaite prolonger la durée de la convention signée avec la Société TotalEnergie Marketing France.

Ainsi convient-il de prolonger pour une durée de deux ans, par voie d'avenant le contrat d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de la station-service située 18-22 avenue de la Porte de Chatillon à Paris 14^{ème}. L'échéance de ladite convention est ainsi portée au 27 avril 2026.

Les études de faisabilité relatives aux types et au nombre de bornes d'énergies d'avitaillement à déployer sur ce site après cette occupation seront prochainement lancées et permettront de procéder à une mise en concurrence en vue de l'attribution d'un contrat de concession pour l'aménagement et l'exploitation de cet espace pour l'avitaillement des véhicules en énergies durables.

De plus, en accord avec les actions engagées par la Ville de Paris en faveur de la qualité de l'air, cet avenant n°1 prévoit que la distribution des carburants diesel ne sera plus possible à compter du 1er juillet 2024. Les conditions tarifaires d'occupation du domaine public restent échangées.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant n°1 au contrat administratif d'occupation du domaine public relatif à l'exploitation de la station-service sise 18 à 22 avenue de la Porte de Chatillon (14^e) avec TotalEnergie Marketing France

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris